

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2010

L'an deux mille dix, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jacqueline DOTTAIN, Maire.

Etaient présents : MM Jacqueline DOTTAIN, Patrice PUJOL, Claude BERNIARD, Guy MOREAU, Sophie MARTIN, Jean-Pierre FABAREZ, Bernard EPELVA, Jean-Marie GAY, Corinne AUBIC, Eliane SARNAC,

Absentes : Christine CAMP, Pascale QUIE, Françoise DUPUY (excusées)

Adonné procuration : Serge FOURTON à Claude BERNIARD

PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE

Son contenu ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Jean-Marie GAY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Patrice PUJOL entame la présentation du Compte Administratif 2009 qui est la synthèse de l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2009. Les résultats sont les suivants :

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

- 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	285 632,13 €
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL	494 683,34 €
- 65 - AUTRES CHARGES	+ 112 565,72 €
- 66 - CHARGES FINANCIERES	24 257,48 €
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	<u>526,28 €</u>

TOTAL **917 664,95 €**

B - RECETTES

- 70 - PRODUITS DES SERVICES	61 284,32 €
- 73 - IMPOTS ET TAXES	628 158,83 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	256 152,00 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	37 513,26 €
- 013- ATTENUATION DE CHARGES	+ 29 893,20 €
- 72 - TRAVAUX EN REGIE	10 427,15 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS	51,64 €
- 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 049,75 €
- 002 - EXCEDENT 2008	<u>683,00 €</u>

TOTAL **1 034 213,15 €**

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

- 001 - REPORT 2008	165 046,46 €
- 16 - REMBOURSEMENT EMPRUNTS	60 934,07 €
- 202 - FRAIS D'ETUDES	8 504,51 €
- 21 - TRAVAUX, MATERIEL NON AFFECTE	31 046,11 €
- 21 - TRAVAUX EN REGIE NON AFFECTE	10 427,15 €
- OPERATION 12 - AMENAGEMENT BOURG	229 875,87 €
- OPERATION 13 - ECOLE	+ 38 553,93 €
- OPERATION 14 - BATIMENTS DIVERS	7 797,33 €
- OPERATION 15 - EGLISE	68 766,90 €
- OPERATION 17 - PARKING GARE SNCF	920,92 €
TOTAL	621 873,25 €

B - RECETTES

- 10 - DOTATIONS	502 067,28 €
- 13 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT	+ 155 403,10 €
TOTAL	657 470,38 €

3 - RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

(hors restes à réaliser)

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2008	683,00 €
- DEFICIT INVESTISSEMENT 2008	+ 165 046,46 €
	- 164 363,46 €

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-31 ;

Vu le Code des Communes, et notamment ses articles R. 241-14, R. 241-15 ;

Vu le budget de l'exercice 2009 et les aménagements budgétaires votés par le Conseil Municipal pour l'exercice 2009,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 présenté par Patrice PUJOL, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

LIBELLÉS	RÉALISATIONS			RESTES A RÉALISER		Budget total (réalisations et restes à réaliser)
	Section de fonctionnement	Section d'investis- sement	Budget total	Section d'investissement	Budget total	
BUDGET PRINCIPAL						
Recettes	1033530,15	657470,38	1691000,53	137 432,29	137 432,29	1 828 432,82
Dépenses	917664,95	456826,79	1374491,74	169 692,55	169 692,55	1 544 184,29
Résultat de l'exercice	+ 115 865,20	+ 200643,59	+316508,79	- 32 260,26	- 32 260,26	+ 284 248,53
Résultat reporté	+ 683,00	- 165046,46	-164363,46			- 164 363,46
RÉSULTAT CLÔTURE	+116 548,20	+ 35 597,13	+152145,33	- 32 260,26	- 32 260,26	+ 119 885,07

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal ; après en avoir délibéré, et après que Mme le Maire eut quitté la salle en ayant donné la présidence de la séance à Patrice PUJOL, Adjoint,

*** à l'unanimité**

*** APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2009.

Après avoir repris la présidence, Madame le Maire remercie Patrice PUJOL pour la bonne tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

*** APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2010 établi par le Receveur Municipal, dont le contenu est identique à celui du Compte Administratif 2010.

AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

*** DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice financier de l'année 2009 ainsi qu'il suit :

1 - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice - Excédent	+ 115 865,20 €
- Excédent reporté de l'exercice antérieur	+ <u>683,00 €</u>
- Résultat à affecter - Excédent	+ 116 548,20 €

2 - INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution N - 1	- 165 046,46 €
- Excédent de financement de l'exercice	+ <u>200 643,59 €</u>
RESULTAT	+ 35 597,13 €

- Solde des restes à réaliser - Besoin de financement	- <u>32 260,26 €</u>
- Excédent de la section d'investissement	+ 3 336,87 €

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire

- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette R002)	+ 116 548,20 €
- En excédent reporté à la section d'investissement (recette R001)	+ 35 597,13 €

BUDGET COMMUNE - ANNEE 2010

Patrice PUJOL entame la présentation du budget de l'année 2010 dont la préparation a fait l'objet de plusieurs réunions de la Commission des Finances. Les propositions sont les suivantes :

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

* 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	276 924 €
* 012 - CHARGES DE PERSONNEL	485 230 €
* 65 - AUTRES CHARGES GESTION	111 677 €
* 66 - CHARGES FINANCIERES	31 489 €
* 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 €
* 022 - DEPENSES IMPREVUES	40 192 €
* 023 - VIREMENT INVESTISSEMENT	<u>347 737 €</u>
TOTAL	<u>1 293 749 €</u>

Les précisions suivantes sont apportées sur certains articles :

⇒ restauration scolaire : le crédit a été diminué par rapport à 2009 car une facture supplémentaire (décembre 2008) a été réglée sur cet exercice.

⇒ gaz : le crédit a été augmenté pour tenir compte de l'hiver froid et long mais l'augmentation du 1^{er} avril n'est pas comprise.

⇒ fournitures scolaires : le crédit a été fixé en fonctions des demandes de l'école et des possibilités de la commune ; il s'élève à 12 060,00 €, soit :

* R.A.S.E.D.	: 770,00 €
* Spectacle de Noël	: 800,00 €
* Livres	: 700,00 €
* Transports scolaires	: 1 150,00 €
* Frais administratifs	: 100,00 €
* Fournitures scolaires	: 5 400,00 €
* Autres fournitures	: 2400,00 €
(somme précédemment versée à la coopérative scolaire)	
* Spectacle de fin d'année sonorisation	: <u>250,00 €</u>
Total dépenses fonctionnement	11 570,00 €
* Mobilier (investissement)	+ <u>490,00 €</u>
Total général	12 060,00 €

⇒ fêtes et cérémonies : le crédit prévu pour le repas à la fin du forum des associations a été supprimé.

⇒ frais téléphone : des économies sont à faire ; le contrat a été révisé avec France-Télécom mais les économies espérées n'ont pas été réalisées.

⇒ organismes de regroupement : la participation versée au SICOCHEM est en forte diminution car les emprunts contractés pour la construction des collèges sont totalement remboursés ; reste à financer le Centre Médical Scolaire.

→ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le projet d'attribution des subventions a été établi par la commission, soit :

* Allegro Vocal	: 1 500,00 €(déjà accordée)
* Bouge Ton Cœur	: 1 800,00 €
* C.M.S. (foot)	: 1 800,00 €
* Club les Jours Heureux	: 600,00 €
* Comité des Fêtes	: 3 500,00 €
* Dojo Margaux	: 1 400,00 €
* E.S.M. Danse	: 800,00 €
* FNACA	: 400,00 €
* Margaux Loisirs Découvertes	: 600,00 €
* Gymnastique Volontaire	: 200,00 €
* Margaux Saveurs	: 2 000,00 €
* Marojallia	: 750,00 €
* Médaillés Militaires	: 200,00 €
* Pétanque	: 800,00 €
* Sapeurs-Pompiers	: 1 000,00 €
* Sports-Loisirs Margaux	: 1 000,00 €
* Syndicat de chasse	: 400,00 €

* Tennis -Club	: 1 200,00 €
* UNC	: 400,00 €

Les montants sont inchangés dans l'ensemble ; une nouvelle association est subventionnée «Margaux Saveurs » créée pour pérenniser les journées organisées à l'automne dernier.

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

* 002 - EXCEDENT REPORTE 2009	116 548 €
* 013 - ATTENUATION DE CHARGES	15 000 €
* 70 - PRODUITS DES SERVICES	80 500 €
* 73 - IMPOTS ET TAXES	631 331 €
* 74 - DOTATIONS/PARTICIPATIONS	254 870 €
* 75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	35 000 €
* 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	<u>160 500 €</u>
TOTAL	1 293 749 €

Les précisions suivantes sont apportées sur certains articles :

⇒ La procédure de reprise de caveaux et tombes est en cours d'achèvement. Un crédit de 30 000 € est inscrit et correspond au produit espéré de la vente d'une partie des caveaux dont l'état d'abandon a été confirmé. A ce jour, 8 demandes d'achat ont été reçues. Cette recette permettra de compenser le coût des actions liées à la procédure de reprise. Le projet sera présenté lors d'une prochaine réunion .

⇒ Produit exceptionnel : une recette de 150 000,00 € est inscrite ; elle correspond au produit de la vente d'un morceau d'une ancienne voie communale déclassée et désaffectée au château Labégorce ; la cession n'a pu intervenir en 2009 ; elle doit être réalisée prochainement.

Avant de poursuivre par la présentation de la section d'investissement, il est proposé de procéder au vote des taux des taxes locales.

TAXES LOCALES 2010-VOTE DES TAUX

Madame le Maire présente à ses collègues l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2010 reçu des Services Fiscaux.

Si on maintient les taux votés en 2009, on obtiendrait un produit fiscal total de 483 102,00 € réparti sur les 3 taxes ainsi qu'il suit :

- ⇒ Taxe d'habitation : 172 458,00 €
- ⇒ Foncier bâti : 214 274,00 €
- ⇒ Foncier non bâti : 96 370,00 €

Le montant des allocations compensatrices est de 40 664,00 € dont 1 691,00 € au titre de la Taxe Professionnelle. Le calcul de cette dernière compensation n'est pas affecté par la suppression de la Taxe Professionnelle.

Madame le Maire propose, sur avis de la Commission des Finances, de majorer les taux des taxes locales de 1,5 % pour 2010. Cette augmentation est justifiée par l'importance des investissements prévus cette année. De plus, certaines dotations versées par l'Etat ne sont augmentées que si la commune augmente ses taux.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* par 10 voix pour et 1 abstention (Corinne AUBIC)

* **ACCEPTE** d'appliquer l'augmentation proposée pour 2010,

* **PRECISE** que le produit des taxes locales sera donc le suivant :

	<u>Bases d'imposition</u>	<u>Taux %</u>	<u>Produit attendu</u>
<u>Taxe d'Habitation</u>	1 340 000,00 €	13,06	175 004,00 €
<u>Taxe Foncière Bâtie</u>	1 406 000,00 €	15,47	217 508,00 €
<u>Taxe Foncière non Bâtie</u>	230 000,00 €	42,53	97 819,00 €
	TOTAL		<u>490 331,00 €</u>

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

A la suite de ce vote, l'examen du budget se poursuit.

1 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

* REMBOURSEMENT EMPRUNTS (dont 160 000 € d'emprunt TVA)	215 590 €
* NON AFFECTE	96 084 €
* OPERATION 11 - VOIRIE	27 838 €
* OPERATION 12 - AMENAGEMENT BOURG	458 615 €
* OPERATION 13 - ECOLE	27 292 €
* OPERATION 14 - BATIMENTS DIVERS	130 415 €
* OPERATION 15 - RESTAURATION EGLISE	56 975 €
* OPERATION 16 - ZAD MATHA	55 248 €
* OPERATION 17 - PARKING GARE SNCF	386 908 €
TOTAL	1 454 965 €

2 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

* VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	347 737 €
* EXCEDENT 2009	35 597 €
* FCTVA	53 978 €
* SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	437 653 €
* EMPRUNTS	580 000 €
TOTAL	<u>1 454 965 €</u>

Les précisions suivantes sont apportées :

1 - NON AFFECTE - 96 084,00 €

Les principales dépenses sont l'acquisition d'un vieil immeuble rue de la Halle, les honoraires pour poursuivre l'élaboration du P.L.U, le relèvement de tombes et de caveaux dans le cimetière (procédure confiée à la société ELABOR), l'éclairage du Monument aux Morts, du matériel pour les services techniques, des panneaux de signalisation, des jeux pour l'espace Ginestet, du matériel informatique pour la mairie.

De plus, une étude d'urbanisme sera lancée en 2010. Le coût sera d'environ 15 000,00 € ; 50 % de la dépense sera réglée en 2010 ; le solde, en 2011.

2 - VOIRIE - 27 838,00 €

L'opération concerne

* d'une part, la poursuite du programme pluriannuel des travaux sur les voies communautaires, pour la partie restant à la charge de la commune (trottoirs, bas-côtés, réseau pluvial) ;

* d'autre part, des travaux sur le chemin des Gondats.

Une subvention D.G.E. a été obtenue.

3 - AMENAGEMENT DU BOURG - 458 615,00 €

Il concerne l'aménagement du Cours Pey-Berland tel qu'il est prévu dans la 2^{ème} tranche de la Convention d'Aménagement de Bourg (une partie a été réglée en 2009). Des subventions ont été accordées pour un montant de 221 303,00 €. Leur versement s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La dernière demande de subvention pour cette opération est en cours d'instruction au Conseil Général, soit 21 350,00 € pour le béton désactivé des trottoirs. Une subvention est également espérée du Syndicat d'Electrification du Médoc pour la pose du nouvel éclairage public.

4 - ECOLE - 27 292,00 €

L'achat de livres et de mobilier est prévu pour 1 200,00 €. Des travaux d'isolation phonique et thermique dans les réfectoires et le remplacement des baies vitrées dans 3 classes seront réalisés si la subvention qui est demandée au Conseil Général est accordée. Le Conseil Général ne délivre plus les dérogations pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision sur les demandes de subvention. De ce fait, la date de commencement de ces travaux ne peut être fixée.

5 - BATIMENTS DIVERS - 130 415,00 €

La principale dépense concerne la rénovation de l'intérieur de la salle des fêtes (doublage des murs, pose d'un carrelage à la place du plancher, installation d'un nouveau chauffage). Une subvention est demandée à l'Etat au titre des crédits D.G.E.

Des crédits sont inscrits pour le remplacement de fenêtres de la mairie, de la chaudière de la bibliothèque et des travaux sur les installations électriques de plusieurs bâtiments.

6 - EGLISE - 56 975,00 €

Il s'agit de terminer la rénovation du clocher pour laquelle une subvention a été demandée au Conseil Général. La dérogation sollicitée pour réaliser les travaux, dès maintenant, n'a pas été accordée. Un nouveau courrier sera adressé pour réitérer la demande en insistant sur le fait que les échafaudages sont déjà en place.

7 - Z.A.D. «LE MATHA» - 55 248,00 €

Plusieurs accords de vente ont été reçus de propriétaires de terrains inclus dans la Zone d'Aménagement Différé du Matha. Les actes seront signés en 2010 et les crédits doivent être inscrits.

8 - PARKING S.N.C.F. PLACE ROBERT BERGEY - 386 908,00 €

Monsieur BOURRASSE a accepté de vendre à la commune un morceau de son terrain pour permettre d'agrandir le parking sur la rue du Maréchal-Foch. Celui-ci sera refait en totalité et la place Robert Bergey sera réaménagée si la participation financière du Conseil Régional prévue à environ 70 % est accordée.

Après cette présentation, le Conseil Municipal,

*** à l'unanimité**

*** ADOPTE** le budget 2010 tel que présenté.

SUBVENTION FDAEC 2010

Patrice PUJOL présente à ses collègues les dépenses à proposer au Conseil Général dans le cadre de la répartition des crédits alloués aux communes au titre du F.D.A.E.C. 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

*** DECIDE** d'affecter les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2010 aux opérations suivantes (montants H.T.) :

1 - DOTATION « VOIRIE »

* Carrefour rues Millardet et Montaigne		3 814,41 €
* Pluvial rue Pasteur	+	450,00 €
* Eclairage Monument aux Morts		<u>3 138,40 €</u>
TOTAL		7 402,81 €

2 - DOTATION « AUTRES INVESTISSEMENTS »

* Chaudière bibliothèque		1 633,09 €
* Panneaux de signalisation		982,80 €
* Matériel informatique		944,00 €
* Menuiseries mairie		1 651,16 €
* Jeux espace public	+	4 351,00 €
* Eclairage église		1 435,07 €
* Doublage mur église		<u>7 091,45 €</u>
TOTAL		18 092 ,57 €

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 2010 et que le plan de financement est le suivant :

DEPENSE TOTALE (T.T.C.)

- Voirie		8 853,76 €
- Autres investissements	+	<u>21 638,71 €</u>
TOTAL		30 492,47 €

RECETTES

- Subvention FDAEC		12 904,00 €
- Fonds propres/autres financements	+	<u>17 588,47 €</u>
TOTAL		30 492,47 €

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

TAXE D'HABITATION ABATTEMENT SUPPLEMENTAIRE

Madame le Maire propose d'instaurer l'abattement facultatif de 10 % supplémentaires sur les bases des taxes d'habitation dues par les personnes

→ titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ou de la carte d'invalidité,

→ atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ou qui occupent leur habitation avec des personnes mentionnées au paragraphe précédent.

La perte de produit ne sera pas compensée par l'Etat puisqu'il s'agit d'une décision locale facultative.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité

* **DECIDE** d'instaurer cet abattement à compter du 1^{er} janvier 2011,

* **CHARGE** Madame le Maire de la mise en application de la présente décision.

RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

DEMANDE DE SUBVENTION

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Madame le Maire informe ses collègues qu'il est possible de solliciter une subvention sur les crédits D.G.E. 2010 au taux de 35 %, dans la limite d'une dépense maximale «subventionnable» de 100 000,00 € pour la rénovation des salles polyvalentes.

Des travaux sont à réaliser dans la salle communale qui concernent

* **Installation chauffage/climatisation** - Le chauffage ne fonctionne plus depuis l'explosion de la chaudière. La surface du bâtiment est de 650 m². En raison du volume à chauffer important qu'il convient, également, de refroidir en période d'été, le choix s'est porté sur un chauffage électrique, réversible en climatisation.

* **Doublage des murs intérieurs** - Afin d'optimiser les consommations futures d'électricité, le doublage des murs intérieurs doit être réalisé.

* **Carrelage du sol** - Le sol de la salle principale et de ses annexes est constitué d'un plancher en bois usagé, inadapté à son usage régulier par les associations communales. Son entretien devient de plus en plus difficile. Sa dégradation s'est accentuée ces derniers temps. Il convient donc d'enlever ce plancher et de le remplacer par un carrelage adapté aux activités pratiquées dans le bâtiment.

Des devis ont été établis pour ces travaux. La dépense totale s'élève à 103 616,02 €H.T. (123 924,76 €T.T.C.).

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité

* **DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat une subvention sur les crédits D.G.E. 2010 au taux de 35 % pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,

* **APPROUVE** le projet établi pour cette opération,

* **DEFINIT** le plan de financement suivant :

1 - DEPENSES (montants TTC)

* Installation chauffage/climatisation	73 352,98 €
* Doublage des murs/ Carrelage	+ 50 571,78 €
TOTAL	123 924,76 €

2 - RECETTES

* Subvention DGE 35 %	35 000,00 €
* Fonds propres	+ 28 924,76 €
* Emprunt	60 000,00 €
TOTAL	123 924,76 €

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2010,

* **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier correspondant.

TRAVAUX DANS L'ECOLE **DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'un crédit a été inscrit sur le Budget 2010 pour continuer la rénovation intérieure de l'école. Les travaux prévus sont les suivants :

1 - Isolation thermique de 3 classes (poursuite du programme entrepris depuis plusieurs années). Il est rappelé que le bâtiment est difficile à chauffer en période hivernale et qu'il y fait très chaud l'été.

2 - Isolations phonique et thermique des 2 réfectoires devenue indispensable en raison de l'importance du bruit constaté durant les repas amplifié par la configuration des locaux et les matériaux de construction utilisés, d'une part, et de la difficulté à chauffer en période hivernale et de la chaleur importante en été.

La dépense s'élève à **26 458,10 € TTC** et se décompose ainsi qu'il suit :

* Isolation thermique des classes	
Société R.P.I.	16 776,90 €
* Isolations phonique et thermique des réfectoires	
Entreprise LESPERON	9 681,20 €

Une subvention peut être obtenue du Département. La dépense « subventionnable » est plafonnée à 22 000,00 Euros H.T. et le taux de participation est de 50 %.

Les travaux seraient à réaliser durant les vacances scolaires d'été.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité

* **DECIDE** de solliciter auprès du Département une subvention au taux de 50 % pour financer les travaux à réaliser dans l'école,

* **APPROUVE** le projet établi pour cette opération,

* **DEFINIT** le plan de financement suivant :

1 - DEPENSE

* Travaux

22 122,17 €

T.V.A. 19,6 %

+ 4 335,95 €

TOTAL T.T.C.

26 458,12 €

2 - RECETTES

* Subvention Département

11 000,00 €

* Fonds propres

+ 15 458,12 €

TOTAL

26 458,12 €

* **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 2010,

* **SOLLICITE** du Conseil Général une dérogation pour être autorisé à lancer l'opération avant la décision de la Commission Permanente sur la demande de subvention

* **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier correspondant et à signer tous documents nécessaires à la mise en application de la présente décision.

COURS PEY-BERLAND - 2^{ème} TRANCHE AVENANT N° 1

Patrice PUJOL rappelle à ses collègues leur réunion du 9 février 2010 au cours de laquelle il a été décidé de réaliser les travaux prévus par la tranche conditionnelle du marché signé pour l'aménagement du Cours Pey-Berland.

Ceux-ci ont été lancés ; il s'avère aujourd'hui que

⇒ l'option «résine» sur les 3 plateaux surélevés ne sera pas réalisée ; elle s'élève à 10 695,83 € T.T.C.

⇒ des travaux supplémentaires sont à prévoir, à savoir l'aménagement d'un arrêt de bus devant la salle des fêtes et un complément de clôture sur la cour de l'école pour un montant de 9 000,00 € H.T. (10 764,00 € T.T.C).

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité

* **PREND NOTE** que la résine ne sera pas posée sur les plateaux,

* **ACCEPTE** de réaliser les travaux supplémentaires proposés,

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant pour un montant de 9 000,00 € H.T. (10 764,00 € T.T.C.)

* **PRECISE** que les crédits sont inscrits sur le Budget 2010.

MARCHES PUBLICS - PUBLICATION

Patrice PUJOL informe ses collègues que l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit que la liste des marchés signés l'année précédente doit faire l'objet d'une publication sur le support du choix de la collectivité. En conséquence, cette liste sera publiée dans le compte-rendu de la réunion de ce soir.

En 2009, les marchés ou avenants suivants ont été signés (montants H.T.) :

Marché compris entre 4 000,00 € et 19 999,99 €

1 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place Robert Bergey et de la rue du Maréchal-Foch -

Marché signé le 12 novembre 2009 avec le bureau d'études AZIMUT à 33640 PORTETS pour un montant d'honoraires forfaitaire de 3 000,00 € pour la mission PRO et avec un taux de rémunération de 4,75 % pour les missions ACT, DET et AOR (délibération du 22 octobre 2009). Mission PRO effectuée et réglée début 2010.

2 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Cours Pey-Berland

Marché signé le 14 avril 2009 avec le bureau d'études AZIMUT à 33640 PORTETS pour un montant d'honoraires de 14 784,00 € dont 7 680,00 € au titre d'une tranche ferme de travaux et 7 104,00 € pour la tranche conditionnelle (délibération du 31 mars 2009).

3 - Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Cours Pey-Berland

Avenant n° 1 signé le 12 août 2009, au marché mentionné ci-dessus, portant le montant des honoraires à 16 146,88 € suite à l'achèvement des études (délibération du 30 juillet 2009). La 1^{ère} tranche a été réalisée en 2009 ; la 2^{ème} tranche est en cours.

Marché compris entre 20 000,00 € et 49 999,99 €

Maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher de l'église

* Avenant n° 3 signé le 16 février 2009 avec Michel TIART, architecte, à 33460 SOUSSANS (délibération du 13 janvier 2009) pour accepter la partie des honoraires se rapportant à la dernière tranche conditionnelle des travaux transformée en tranche ferme en 2009. L'avenant s'élève à 4 221,56 €

Marchés compris entre 210 000,00 € et 999 999,99 €

1 - Restauration du clocher de l'église

* Avenant n°1 au marché du lot «Maçonnerie» signé le 3 février 2009 avec la société CAZENAVE à BORDEAUX pour un montant de 10 300,37 € (délibération du 13 janvier 2009).

* Réalisation de la dernière tranche conditionnelle des travaux prévus dans le marché signé avec la société CAZENAVE, ordre de service du 17 août 2009 pour un montant de 14 710,47 € (délibération du 13 janvier 2009)

* Réalisation de la dernière tranche conditionnelle des travaux prévus dans le marché signé avec la société BODET à 31150 BRUGUIERES, pour l'électrification des cloches, ordre de service du 5 février 2009 pour un montant de 10 750,50 € (délibération du 13 janvier 2009).

2 - Aménagement du Cours Pey-Berland

Marché signé avec la société EIFFAGE le 22 septembre 2009 dans le cadre d'un M.A.P.A. pour réaliser l'aménagement du Cours Pey-Berland pour un montant de 401 132,96 € dont 220 682,99 € au titre de la tranche ferme et 259 072,03 € pour la tranche conditionnelle (délibération du 30 juillet 2009). La 1^{ère} tranche a été réalisée fin 2009/début 2010 ; la 2^{ème} tranche a été lancée en février 2010.

Cette présentation ne soulève aucune remarque du Conseil Municipal.

TEMPETE KLAUS DU 24 JANVIER 2009

Madame le Maire informe ses collègues que le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne peut accorder des subventions aux communes pour rembourser certains dégâts, causés par la tempête KLAUS, et non pris en charge par l'assurance.

Une dépense de 230,83 € a été réglée pour la réparation d'une caméra de vidéosurveillance.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité

* **APPROUVE** l'éligibilité de cette dépense aux dispositions régissant le FSUE,

* **DECIDE** de solliciter la subvention susceptible d'être accordée.

I.A.T / SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire rappelle à ses collègues que « l'Indemnité d'Administration et de Technicité » destinée aux agents du service technique de la commune permet de récompenser leur manière de servir. Elle est versée en fonction de la nature, de la complexité et des connaissances spécifiques nécessaires à la réalisation de

certaines travaux qui leur sont confiés, qui ne relèvent pas nécessairement de leur cadre d'emploi.

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 instituant l'I.A.T.

Vu le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire ministérielle LBL/B/02/10023/C du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,

après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

*** DECIDE** que l'Indemnité d'Administration et de Technicité attribuée aux 4 agents du service technique, sera versée à partir de 2010 chaque année,

*** DECIDE** d'affecter à cette indemnité une enveloppe maximale de 3 000,00 € pour l'année 2010, et pour chacune des années suivantes,

*** PRECISE** que Madame le Maire déterminera dans la limite de l'enveloppe créée et des maxima individuels prévus par la réglementation, l'attribution individuelle à chaque agent en fonction des critères suivants :

Complexité et difficulté des travaux et activités réalisés, connaissances spécifiques nécessaires à leur exécution

*** PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2010, et le seront sur ceux des années suivantes,

*** PRECISE** que cette délibération demeurera applicable tant qu'elle ne sera pas modifiée par une nouvelle décision,

*** CHARGE** Madame le Maire de la mise en application.

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle a reçu l'appel de cotisation pour l'année 2010 de la Mission Locale pour l'Emploi du Médoc. La participation demandée est de 2 000 €. En 2009, elle s'est élevée à 1 690 €, à 1 833 € en 2008 et à 1 688 € en 2007.

Madame le Maire rappelle que chaque commune doit produire une délibération acceptant le versement de la participation financière afin que cette structure intercommunale puisse percevoir la subvention de l'Etat lui permettant de fonctionner correctement.

Les statuts de la Mission Locale pour l'Emploi prévoient que les participations financières sont réparties entre les communes

- * pour 70 % au prorata de la population D.G.F.
- * pour 30 % au prorata du nombre des demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** à l'unanimité**

*** ACCEPTE** de verser en 2010 la participation financière demandée par la Mission Locale pour l'Emploi du Médoc, soit 2 000,00 €,

*** PRECISE** que les crédits sont inscrits sur le Budget 2010,

*** AUTORISE** Madame le Maire à mettre en application la présente décision.

PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE

Madame le Maire présente à ses collègues la situation de la mise en place des chemins de randonnée sur le territoire de la Communauté des Communes. Le projet est défini et doit être validé par le Conseil Municipal, à savoir :

⇒ Itinéraire départemental : depuis Soussans, il emprunte la V.C. n° 27 dite du Putch Sempeyre, la rue de la Trémoille, la route de l'Eglise, la V.C. n° 23 dite de Labroge, puis la route départementale en direction du Port d'Issan,

⇒ Itinéraire Jacquaire : depuis Soussans, il emprunte la V.C. n° 27 dite du Putch Sempeyre, la rue de la Trémoille, la rue de l'Ancienne Poste, le Cours de Verdun, l'avenue de la Gare, la rue Mermoz et la rue Corneillan en direction des Eycards sur Cantenac.

Il n'est pas envisagé de créer une boucle locale supplémentaire dans la mesure où il existe un circuit VTT sur Margaux déjà balisé.

Une convention définissant les modalités de gestion de ces chemins est proposée avec le Conseil Général dans le cadre de l'opération «Plan Départemental de Randonnée».

Le document prévoit que le Conseil Général assure et finance

- * le balisage, et l'entretien de la signalétique,
- * les travaux d'amélioration et de grosses réparations sur les ouvrages d'art,

- * la mise à jour des points d'information quand ils existent,
- * les opérations de promotion,

La commune (ou la communauté des communes dans le cas d'un transfert de compétences) assure l'entretien des voies publiques (nettoyage, débroussaillage, élagages). La commune signalera au Département toutes les dégradations qu'elle aura pu constater.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **à l'unanimité,**

* **VALIDE** les projets d'itinéraire départemental et jacquaire de randonnée, tels qu'ils ont été présentés,

* **VALIDE** le projet de convention de gestion à signer avec le Conseil Général pour assurer le fonctionnement de ces itinéraires,

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.